

Association Intercommunale Scolaire de Genolier et Environ (AISGE)

CONSEIL INTERCOMMUNAL DU 29.04.2026

Rapport de la commission de gestion et finances sur le préavis 01-2026 relatif aux comptes AISGE 2025

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission de gestion et finance (CoGeFi) s'est réunie le 24 mars et le 2 avril 2026 pour la présentation du préavis cité en titre, en présence de

- Madame Evelyne Fallet, président du Comité de Direction (CoDir) (1^{ère} séance uniquement)
- Monsieur Paul Ménard, membre du CoDir en charge des finances
- Monsieur Cédric Petermann, secrétaire général
- Madame Anabela Bron et Monsieur Oscar Guzman, respectivement comptable Accueil de jour (ADJ) et École.

Nous les remercions pour la transparence de leurs explications ainsi que pour les réponses à nos questions.

La CoGeFi était représentée par Messieurs Gabriel Galibourg (St-Cergue) et Cédric Nardone (Givrins) pour les deux séances. Madame Noémie Dunand (Genolier) ayant participé à la première séance uniquement et Monsieur Denis Berger (Arzier-Le Muids) à la deuxième séance. Monsieur Christophe Habisreutinger (Trélex) est excusé pour les deux séances.

Introduction

L'exercice comptable 2025 sera le dernier tenu par l'AISGE à la fois selon la norme MCH1 et avec des systèmes informatiques séparés pour l'Accueil de Jour (AdJ) et pour l'École. Ceci explique les formats différents de comptes présentés.

Accueil de Jour - comparaison avec 2024

Après une année 2024 difficile, conclue par une perte de **771'851.65 CHF**, l'année 2025 a permis un redressement spectaculaire avec un résultat positif de **746'617.45 CHF**.

L'essentiel de ce redressement découle d'une hausse massive de la participation des communes qui est passée de **1'516'414.50 CHF** en 2024 à **2'612'436.05 CHF** en 2025, soit une augmentation de **1'096'021.55 CHF**.

Les parents ont aussi contribué à ce redressement avec l'augmentation des tarifs journaliers de l'AdJ qui a conduit à une hausse des écolages. Ils sont en effet passés de **3'915'653.15 CHF** en 2024 à **4'148'315.20 CHF** en 2025, soit une augmentation de **232'662.05 CHF**.

Le troisième contributeur est multiple, avec une hausse globale des produits divers de **180'661.75 CHF**, soit **619'029.24 CHF** en 2024 contre **799'690.99 CHF** en 2025. Il s'agit de diverses subventions cantonales et de divers remboursements.

Enfin, des produits exceptionnels ont été enregistrés à hauteur de **157'260.31 CHF**. Cela découle essentiellement d'un versement du RAT en guise de soutien à l'équilibrage des comptes.

Les charges sont demeurées relativement stables, avec des reports de coûts entre le compte 321210 Honoraires fiduciaires et divers, découlant de la refacturation de la direction, finances comprises, et une hausse des coûts du personnel administratif.

Accueil de Jour - comparaison avec le budget

Le budget prévoyait une perte de **506'544.00 CHF**. Si le résultat est certes réjouissant, il convient de pondérer cette amélioration. En effet, les charges totales étaient budgétées à **7'977'438.00 CHF** alors qu'elles se sont élevées en réalité à **8'364'242.02 CHF**, soit un dépassement de **386'804.02 CHF**, découlant d'une hausse des frais de personnel de **689'844.99 CHF** et d'économies à hauteur de **303'040.97 CHF** sur les frais généraux.

Là également, la participation des Communes a permis de combler pratiquement à elle-seule la hausse des charges budgétées et le déficit, avec une augmentation de **814'535.05 CHF**, soit une hausse de 45%, les subventions, autres revenus et remboursements supplémentaires ayant permis d'encaisser **774'253.22 CHF** de plus que prévu.

Accueil de Jour - bilan

Des comptes courants découlant d'un ancien mode de fonctionnement figurent encore à l'actif. Le total étant à zéro, nous recommandons de compenser ces montants afin de faire disparaître du bilan ces balances qui n'ont plus raison d'être.

Les débiteurs sont en augmentation de 52.2%, passant de **504'080.51 CHF** à **767'318.45 CHF**. Nous invitons l'AISGE à surveiller de près cette hausse inquiétante.

Grâce à l'excellent résultat de 2025, le capital social redevient positif pour atteindre **634'531.65 CHF**.

Accueil de Jour - conclusion

La CoGeFi encourage le CODIR à s'assurer qu'un tel résultat ne devienne pas la norme pour les prochains exercices. Une réduction de la participation des communes aux charges de l'AdJ doit être mise en place, ceci en collaboration avec le Réseau d'Accueil des Toblerones (RAT).

Ecoles - comparaison avec 2024

Les charges des bâtiments ont légèrement diminué par rapport à 2024. La raison principale provient de la baisse des achats de combustibles, essentiellement au Cordex, en raison du remboursement du décompte de 2024.

Les charges salariales liées aux bâtiments ont augmenté en raison de l'absence prolongée d'un concierge. Cette hausse est compensée par le remboursement de l'assurance dans les comptes de *Remboursements de traitements et charges sociales*.

L'administration des écoles a connu une diminution des coûts par rapport à 2024, avec toutefois d'importantes variations positives et négatives. La réorganisation au sein de la direction a permis d'économiser, hors charges sociales, environ **138'000 CHF**. A l'inverse, l'absence de responsable des finances, enregistré dans le compte précédemment mentionné, a généré un surcroît de travail pour la bourse, avec une augmentation sur ce poste de **58'000 CHF** environ des coûts, hors charges sociales.

Les honoraires et frais d'expertises ont également augmenté de **103'588 CHF** en raison de l'étude Microgis et des frais de recrutement.

En raison de la réorganisation, moins de salaires ont été refacturés, soit **162'000 CHF** de moins, ce qui a conduit à une hausse de la participation des Communes pour ce chapitre de près de **112'000 CHF**.

Les charges de l'enseignement primaire ont augmenté d'environ 121'000 CHF. La hausse découle essentiellement des loyers scolaires facturés par les Communes ainsi que d'une hausse des surveillants péditrains. En contrepartie, la participation des Communes a augmenté de 257'000 CHF.

La hausse des charges de l'Enseignement secondaire est plus modeste, limitée à un peu plus de 42'000 CHF. La hausse est disséminée sur plusieurs positions. En contrepartie, la participation des Communes a augmenté de 56'000 CHF, la différence s'expliquant par une réduction des participations du Canton.

Enfin, si l'enseignement spécialisé est resté stable, le centre des jeunes a vu ses charges augmenter de 52'000 CHF, notamment en raison de l'engagement d'un éducateur supplémentaire en août. En conséquence, la participation des Communes a augmenté de 49'000 CHF.

Ecoles - comparaison avec le budget

Le budget 2025 comportait un volet important relatif aux charges financières découlant du projet du Bix pour un total de 510'000 CHF. Ceci explique donc l'essentiel de l'économie du chapitre 3 *DOMAINES ET BATIMENTS* qui s'élève à 604'296 CHF.

Une autre source d'économie de ce chapitre découle des deux comptes 3500.3123.00 *Achats et consommation d'électricité* et 3502.3123.00 *Achats et consommation d'électricité* avec des montants inférieurs respectivement à 19'669 CHF et 16'690 CHF.

Enfin, les deux comptes 3500.3141.00 *Entretien des bâtiments* et 3502.3141.00 *Entretien des bâtiments* présentent des économies respectives de 16'356 CHF et 11'736 CHF.

Au vu des changements survenus au sein de la direction, les frais réels de l'administration de l'école ont été de 67'000 CHF en-dessous du budget. Les principales économies ont découlé de la bourse et de la direction. A l'inverse, le CODIR a été davantage sollicité que prévu, d'où la hausse des coûts y relatifs.

Les coûts de l'école primaires sont inférieurs au budget essentiellement en raison de la facturation des loyers des Communes plus faibles qu'attendus.

Les autres chapitres n'amènent pas de commentaire particulier, hormis le centre de jeunes qui voit ses coûts réels inférieurs au budget. La principale raison découle de l'engagement de l'éducateur supplémentaire en août et non au 1^{er} janvier.

Ecoles - conclusion

Nous pouvons donc conclure que les charges des bâtiments ont été maîtrisées, les positions surévaluées relevant davantage de l'erreur ponctuelle plutôt que d'un problème systémique.

Concernant la direction de l'école, les changements imprévus ont conduit à d'importants écarts qu'il n'était pas possible de prévoir. La nouvelle configuration semble fonctionner à satisfaction, ce qui devrait permettre une meilleure prévisibilité et une plus grande stabilité des coûts, et donc des charges pour les Communes.

Le bilan ne nécessite pas de commentaire particulier.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Commission de gestion et finances vous recommande d'accepter les comptes 2025 et le rapport de Gestion de l'AISGE tel que présentés.

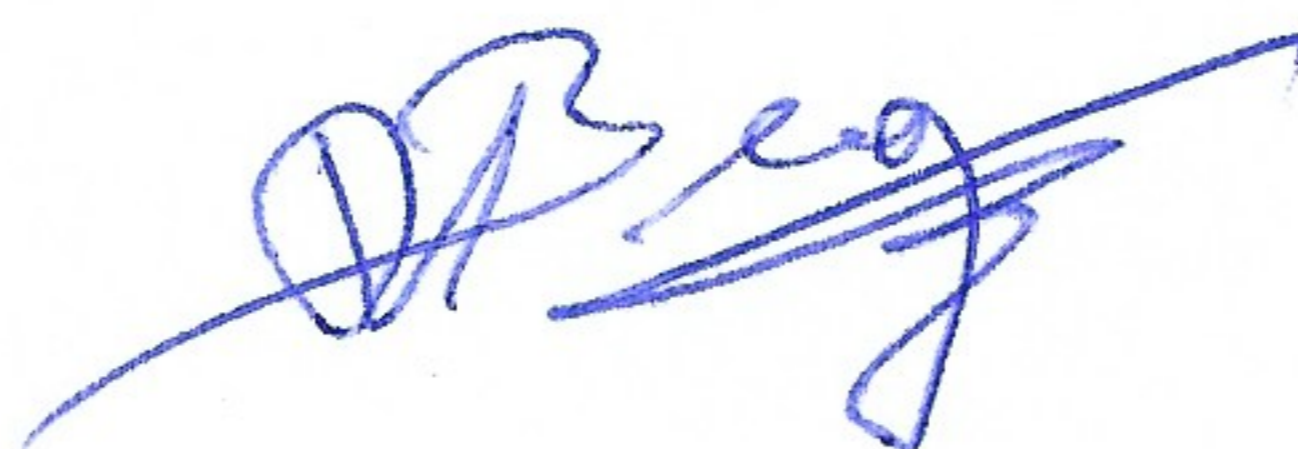
Trélex, St Cergue et Givrins, le 21 avril 2026

La Commission de gestion et finances :

Cédric Nardone
(rapporteur)



Denis Berger



Noémie Dunand



Gabriel Galibourg

Christophe Habisreutinger

Absent